

un autre est prêtre et la seule fille de la famille est économe à l'Hôtel-Dieu, l'un des plus grands hôpitaux de notre ville. Cet homme est passé par l'école élémentaire et a ensuite été employé pendant onze ans dans l'un des plus grands magasins à rayons de Kingston. On le renvoie maintenant parce qu'il n'a pas l'instruction voulue.

Ces pauvres diables n'ont pas même eu l'occasion de se défendre; on leur a signifié leur envoi et ils sont partis. Cet homme les a même menacés de destitution immédiate s'ils allaient faire des plaintes à un député. Quand on renvoie un serviteur de l'Etat,—et l'on en a destitué quarante ou cinquante depuis trois ou quatre mois,—à qui peut-il aller exposer ses griefs, si ce n'est à son député? Quelle autre personne pourrait s'occuper de son cas? Depuis vingt ans on dit à ces employés que s'ils osent s'adresser à un député ils s'exposeront à être renvoyés sur-le-champ; c'est ainsi que l'on agit. Je n'attaque pas cet homme au point de vue militaire; son dossier est excellent, mais quand il s'agit d'écrire un rapport sur une émeute de pénitencier, il n'est sûrement pas à la hauteur de la tâche.

Je comptais que cet homme ferait preuve de justice. Il sait comment on traite un simple soldat accusé de quelque faute. On ne peut punir un soldat dans l'armée sans le renvoyer devant une cour martiale où il peut se défendre et invoquer l'aide d'un avocat. Cependant, cet homme refuse même d'entendre les employés qu'il renvoie. Je trouvais que l'ancien régime n'était pas très tendre pour les gardes, mais le nouveau est encore pire. Après avoir entendu environ 650 détenus sans pouvoir découvrir les deux ou trois auteurs de l'émeute, cet homme fit venir les gardes en sa présence et leur fit jurer de ne pas révéler les questions qu'il allait leur poser. Un homme à l'esprit loyal, un citoyen britannique peut-il concevoir qu'on fasse jurer le secret à un garde que l'on congédiera trois ou quatre jours plus tard? Voilà pourtant ce qu'on a fait et ce contre quoi je proteste.

Le rapport est unilatéral; il tend à induire en erreur; il dénature les faits: on y traite ces gens de façon brutale et injuste. Je vais appuyer ces affirmations sur des preuves. Si le ministre de la Justice ou son prédécesseur avaient connu les faits, on aurait agi; mais, disent-ils, il leur fallait appuyer leurs chefs de services. Mais, on devrait examiner la question, quand on reçoit des rapports faux. A ce sujet, qu'il me soit permis de relever un rapport présenté l'an dernier à propos des courtiers en question. Ils étaient censés travailler, faire du béton, les travaux de voirie, des fossés et autres ouvrages, mais ils n'ont été mis au travail qu'après une interpellation en cette

[M. Ross.]

enceinte. J'ai sous les yeux une déclaration sous serment que je désire lire:

En arrivant à Collins-Bay, les courtiers ont servi comme garçons au mess des officiers...

Le ministre de la Justice ni l'ex-ministre, je l'espère, n'y verront aucune attaque personnelle; ils comprendront que c'est la vérité que n'exposaient pas les rapports qu'on leur envoyait.

...faisant perdre leur emploi aux anciens garçons, qui donnaient satisfaction. Ceux-ci ont été envoyés aux gros travaux, c'est-à-dire aux travaux de terrassement. Stobie...

Qu'on me pardonne de citer des noms, mais il faut dire la vérité.

...a été envoyé au mess des officiers. Forlong devint secrétaire du directeur adjoint. Young, secrétaire de l'instructeur industriel en chef et Bill Smart, secrétaire du chef-ingénieur. On trouva un emploi à Shutt dans les bureaux. Campbell devint bibliothécaire dans une salle où il y avait environ douze livres, ses fonctions consistant à donner ou recevoir ces livres.

Je vais maintenant parler du rapport en général. Tout d'abord, un mot au sujet des conclusions d'ordre général. Ce rapport est sans valeur réelle. Voici les conclusions auxquelles l'homme en question est arrivé après avoir passé trois ou quatre mois à questionner quelque 650 prisonniers et faire jurer le secret aux gardes:

1. Direction inefficace pendant au moins dix ans.

Je tiens à disculper de cette accusation mon excellent ami le ministre de la Justice et mon honorable ami l'ex-ministre de la Justice.

2. Inspection insuffisante et inefficace pendant au moins dix ans.

Ce jeune brave de l'Ouest, lancé au galop, n'a pas mauvaise opinion de lui-même.

M. DUFF: Le jeune Lochinvar est venu de l'Ouest.

M. ROSS: Pourquoi congédier des gardes pour ce motif?

3. Maintien en fonctions, à Kingston, de gardes incapables.

Je n'en conviens pas. Certains étaient vieux: le ministre en a renvoyé, comme son prédécesseur.

4. Connaissance insuffisante des règlements des pénitenciers.

Il ne devait pas les connaître lui-même quand il a écrit cela.

5. Désir, chez certains prisonniers condamnés à un long emprisonnement, de voir appliquer au pénitencier un régime moins rigoureux.

Voilà une perle! Si nous étions prisonniers, n'aurions-nous pas le même désir? N'est-ce pas délicieux!

6. Complot d'évasion.